



CFE-CGC France Télécom - Orange

Adresse postale : 12, rue Saint Amand
75015 Paris

Tél : 01 40 45 53 23 - Fax : 01 40 45 51 57

E-mail : secretariat@cfecgc-ft-orange.org

DECLARATION PREALABLE A LA REUNION NAO DU 31 MARS 2010

Nous venons de recevoir le projet de l'accord salarial 2010.

La CFE-CGC/UNSA, soucieuse de défendre le pouvoir d'achat de l'ensemble des salariés, tient à vous rappeler les éléments de conjoncture, tels que précisés dans « La note de conjoncture » de l'INSEE du 25 mars 2010 :

- il est prévu que le pouvoir d'achat des ménages va baisser au cours du premier semestre 2010 pour la première fois depuis 1996 !
- le retour de l'inflation par la hausse des matières premières en 2010 risque aussi d'avoir des conséquences catastrophiques sur le pouvoir d'achat des ménages, comme le confirme la récente hausse du prix du gaz de presque 10 %

La rémunération est un élément de motivation pour les salariés du groupe, et elle est une des composantes de la refondation sociale. La CFE-CGC/UNSA tient à souligner que cette négociation doit tenir compte de la crise sociale sans précédent que connaît notre groupe. La direction se doit de revaloriser ses salariés par une politique salariale digne d'une grande entreprise gérant plus de 100 000 salariés. La NAO au sein de France Telecom Orange doit se différencier de celle d'une simple PME.

La CFE-CGC/UNSA revendique du pouvoir d'achat net pour tous ses salariés :

- Une politique de prévoyance pour tous avec prise en charge globale par le groupe
- Une réactualisation des avantages en nature (AVNA) qui sont désuets
- Une prise en charge par le groupe de cotisations retraites supplémentaires pour tous
- L'attribution d'une indemnité de résidence pour tous
- Une clause de révision tenant compte de l'inflation réelle, afin de ne pas dégrader le pouvoir d'achat des salariés
- Des mesures collectives qui répercutent à minima le niveau d'inflation réel pour tous les salariés
- Des mesures fortes, automatiques et par bande sur l'égalité Femmes / Hommes qui permettent un rattrapage sans attendre
- Un rattrapage pour tous les salariés qui auraient un salaire inférieur au seuil de recrutement commun à chaque région, à niveau égal d'emploi
- Une revalorisation des minima du Complément France Télécom
- Dans la mesure TPS de l'accord « Séniors », la revalorisation de la sur-rémunération à chaque date anniversaire de l'entrée du salarié dans le dispositif par application du taux directeur du dernier accord salarial signé
- Une véritable transparence sur les mesures managériales, la politique de promotion, les primes exceptionnelles, les salaires à l'embauche, la PVM, la PVV